

Rapport du conseil communal du 3 février 2025 à 18.00 heures

Absent excusé : /

Séance publique

1. Approbation de projets et devis

1.1. Mesure de rétention hydrologique MRET1 et évacuation des eaux pluviales à Mompach

Afin de faire face aux crues récurrentes dans le village de Mompach, notamment dans la cité « Kléngelbaach », le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le projet et devis au montant de 334.000,00 € T.T.C. élaborés par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST S.à r.l. de Senningerberg pour l'aménagement de la mesure de rétention hydrologique MRET1 et le renforcement des eaux pluviales au croisement CR141C (Boursdorf) / CR141 (Iewescht Strooss) à Mompach. Le lot 1 (renforcement des canalisations eaux pluviales) au montant de 204.000,00 € T.T.C. vise l'extension de la canalisation par le CR141C avec une continuation par les systèmes de fossés de la cité « Kléngelbaach ». L'indemnité compensatoire au montant de 154.400,00 € exigée du promoteur dans le cadre de la réalisation du PAP « Iewescht Strooss » à Mompach (voir rapport du conseil communal du 3 juin 2024) servira à financer une partie des frais de ce lot. Le lot 2 (mesure de rétention MRET1) au montant de 130.000,00 € T.T.C prévoit la réalisation d'une digue stabilisée à la chaux le long du CR141C sur la parcelle cadastrale n° 82/2171 permettant d'activer un volume de rétention de 1.710 m³.

1.2. Aménagements extérieurs sur le campus scolaire « Am Bongert » à Rosport

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le devis au montant arrondi de 275.000,00 € T.T.C. dressé par Guy Stemper, chargé d'études au service technique, en date du 8 janvier 2025 pour la réalisation de travaux d'aménagements extérieurs sur le campus scolaire « Am Bongert » à Rosport. Il s'agit notamment de l'installation d'un arrêt de bus, de la construction d'un auvent et de l'installation d'une clôture afin d'améliorer la sécurité sur le site.

1.3. Travaux de restauration de l'immeuble dit « Château Tudor » à Rosport

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le devis au montant arrondi de 100.000,00 € T.T.C. dressé par Guy Stemper, chargé d'études au service technique, en date du 8 janvier 2025 pour la réalisation de travaux de restauration du château communal. Il s'agit notamment de travaux de façade et de travaux de restauration à l'intérieur (plafond dans la cage d'escalier). Le Ministre de la Culture a autorisé les travaux prémentionnés en date des 28 octobre, respectivement 10 décembre 2024 et a alloué un subside maximal de 29.575,00 € (8.475,00 € pour les travaux de restauration à l'intérieur et 21.100,00 € pour les travaux de façade).

1.4. Pose de canalisations pour eaux mixtes et pluviales dans le cadre du PAP « Déckeschhaischen » à Steinheim

Le plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Steinheim, au lieu-dit « Déckeschhaischen » a été approuvé par le conseil communal dans sa séance du 13 décembre 2023 et par le Ministère des Affaires intérieures en date du 11 mars 2024. Le promoteur est en train de planifier l'évacuation des eaux à l'intérieur du PAP jusqu'à la Route d'Echternach. Comme il appartient à la commune de prolonger cette canalisation jusqu'au

réseau existant, respectivement jusqu'à l'exutoire de la Sûre, le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les projet et devis au montant de 467.350,00 € T.T.C. élaborés par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST S.à r.l. de Senningerberg pour la pose de canalisations mixtes et pluviales dans le cadre du PAP « Déckeschhaischen » à Steinheim.

2. Approbation d'un lotissement de terrains à Mompach, au lieu-dit « lewescht Strooss »

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le lotissement d'une parcelle sise à Mompach, au lieu-dit « lewescht Strooss », en quatre nouveaux lots.

3. Approbation de plusieurs compromis concernant les emprises à réaliser dans le cadre du projet de réaménagement de la Rue Wandbiërg à Osweiler

Le conseil communal a approuvé dans sa séance du 25 mars 2024 les plans et le devis au montant de 2.865.150,00 € T.T.C. pour le réaménagement de la Rue Wandbiërg à Osweiler. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix plusieurs compromis signés par le collège des bourgmestre et échevins et différents propriétaires concernant l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation du projet.

4. Approbation de plusieurs décomptes de travaux extraordinaires

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les décomptes de travaux extraordinaires suivants :

Dénomination des travaux	Total des devis approuvés	Montant du décompte
Remplacement du transformateur au site du Camping à Rosport	64.386,32 €	64.655,67 €
Travaux visant à améliorer le concept énergétique de l'école à Born	3.593.014,76 €	3.432.474,84 €

5. Nouvelle fixation de la taxe pour la mise en décharge de déchets inertes dans les carrières situées sur le territoire de la Commune de Rosport-Mompach

En 1994, le conseil communal de Mompach avait introduit une taxe pour la mise en décharge de déchets inertes dans les carrières situées sur le territoire de la commune. Cette taxe a été augmentée à 1,00 € / tonne en 2006, respectivement à 1,25 € / tonne en 2011. Cette taxe, qui revêt le caractère d'un impôt communal et qui est par conséquent destinée à faire face aux dépenses générales du budget, a été introduite pour compenser les nuisances résultant de l'exercice et du fonctionnement d'une décharge de déchets inertes sur le territoire communal. Depuis la dernière augmentation en 2011, les dépenses du budget communal ont substantiellement augmenté. En effet, il appert du plan pluriannuel de financement qu'un besoin réel, concret et circonstancié existe et que la commune devra recourir au cours des années prochaines à un emprunt pour faire face aux dépenses, dont, entre autres, le « Campus Bur » (infrastructures scolaires et éducatives – projet définitif détaillé au montant de 57.027.950,00 € T.T.C. approuvé lors de la séance du 28 octobre 2024) et le projet d'alimentation en eau de différents villages (projet régional estimé à 9.400.000,00 € T.T.C.). Au vu de ce qui précède, le collège des bourgmestre et échevins propose de refixer l'imposition communale à 2,00 € / tonne à partir du 1^{er} avril 2025. L'Administration de l'environnement a émis un avis favorable quant à cette proposition en date du 17 décembre 2024.

Après discussions, le conseil communal fixe la taxe pour la mise en décharge de déchets inertes dans les carrières situées sur le territoire de la commune avec 7 voix Pour 0 voix Contre et 4 abstentions (Tom Conrad, François Hurt, Joseph Schoellen et Sam Serres) à

2,00 € / tonne, ceci à partir du 1^{er} avril 2025. Cette décision reste à approuver par arrêté grand-ducal.

6. Allocation de subsides aux sociétés et associations locales

6.1. Subsides ordinaires pour l'année 2025

Afin d'encourager les associations locales à recruter de nouveaux jeunes membres et afin de soutenir le travail avec les jeunes, un subside supplémentaire à hauteur de 100,00 € par membre < 18 ans est alloué aux sociétés locales.

Le conseil communal alloue à l'unanimité des voix les subsides ordinaires suivants aux sociétés et associations locales pour l'année 2025 :

Bénéficiaire	Subvention
Clubs Seniors	Montant
Club Senior Gemeng Mompech a.s.b.l.	500,00 €
Amiperas Rosport	500,00 €
Total:	1.000,00 €
Centres de rencontre pour jeunes	Montant
Club des Jeunes Ennersauer	500,00 €
Club des Jeunes Uesweller	500,00 €
Total:	1.000,00 €
Services de secours	Montant
Pompjeen Bur-Méischdref a.s.b.l.	750,00 €
Amicale vun den Pompjeen Uesweller a.s.b.l.	750,00 €
Amicale Pompjeeën Hénkel-Rouspert-Steenem a.s.b.l.	750,00 €
Amicale Hierber Pompjeen a.s.b.l.	375,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Hinkel/Girsterklaus	300,00 €
Jugendpompjeeën Born-Moersdorf	1.500,00 €
Jugendpompjeeën Osweiler	1.100,00 €
Jugendpompjeeën Rosport	1.100,00 €
Total:	6.625,00 €
Tourisme	Montant
Syndicat d'Initiative et de Tourisme Rosport-Mompach a.s.b.l.	2.200,00 €
Associations sportives	Montant
Société de Tennis de Table de Moersdorf a.s.b.l.	1.250,00 €
Société de Tennis de Table de Moersdorf a.s.b.l. : travail avec les jeunes	1.900,00 €
FC Victoria Rosport	3.000,00 €
FC Victoria Rosport/Jugendfussball	18.000,00 €
Fëscherclub Rouspert Goodyear a.s.b.l.	600,00 €
Rousperter Fëscherclub	600,00 €
Badsport	500,00 €
Ski Nautique	3.400,00 €
Unité de sauvetage USTL	500,00 €
Steenemer Bulls	300,00 €
Keeleclub Dickweiler Knupp	300,00 €
Karateclub Darudo	5.700,00 €
StandUpPaddling Rosport	300,00 €
Dogs4life	300,00 €
Total :	36.650,00 €
Musées	Montant
Les Amis du Musée Tudor a.s.b.l.	160.000,00 €

Autres services culturels	Montant
Société de musique Burer Musik a.s.b.l.	4.000,00 €
Société de musique Burer Musik a.s.b.l. : travail avec les jeunes	2.100,00 €
Société de musique Uesweller Musek a.s.b.l.	4.000,00 €
Société de musique Uesweller Musek a.s.b.l. : travail avec les jeunes	2.600,00 €
Société de musique Hierber Musek a.s.b.l.	4.000,00 €
Société de musique Hierber Musek a.s.b.l. : travail avec les jeunes	1.300,00 €
Société de musique Rousperter Musek	4.000,00 €
Société de musique Rousperter Musek : travail avec les jeunes	3.300,00 €
Chorale Sainte Cécile Rosport	1.600,00 €
Société de chant Osweiler	1.600,00 €
Société de chant Steinheim	1.600,00 €
Kannerchouer Sauerquakerten	6.100,00 €
Chorale Sainte Cécile Born	1.600,00 €
Chorale Sainte Cécile de Herborn	500,00 €
Chorale Sainte Cécile de Mompach	1.600,00 €
Chorale Sainte Cécile de Moersdorf	1.600,00 €
Spuverräin d'Fräi Hand Steenem	300,00 €
Fraen a Mammen Osweiler	300,00 €
Elterevereinigung Rouspert	300,00 €
Déi Dickweiler	300,00 €
Steenemer Bistro Frenn	300,00 €
Mompech Fräschen a.s.b.l.	300,00 €
Total :	43.300,00€
Subventions non affectées	Montant
Frënn vum Méischdrefer Chrëschtmaart	1.500,00 €
Total général :	252.275,00 €

6.2. Subsidés extraordinaires pour l'année 2024

Le conseil communal alloue à l'unanimité des voix un subside extraordinaire à hauteur de 1.195,90 € à l'association locale Burer Musik a.s.b.l., ceci pour l'acquisition de matériel (lampes pupitres) au cours de l'année 2024.

7. Décision relative à l'exercice du droit de préemption concernant une parcelle sise à Rosport, au lieu-dit « Vir Lar ».

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant la vente de la parcelle cadastrale n° 3151/4231 sise à Rosport, au lieu-dit « Vir Lar ».

8. Approbation d'un contrat de fermage concernant plusieurs parcelles sises dans les sections cadastrales de Boursdorf et de Girst

Le collège des bourgmestre et échevins a signé en date du 6 janvier 2025 un contrat de fermage avec John Schiltz aux termes duquel la commune loue à ce dernier plusieurs parcelles d'une contenance totale de 9 hectares 9 ares 8 centiares dans les sections cadastrales MD de Boursdorf et RD de Girst moyennant un fermage annuel de 2.727,24 € (3,00 €/are). Le conseil communal approuve le prédit contrat de fermage avec 10 voix Pour 0 voix Contre et 1 abstention (François Hurt).

9. Fixation du taux multiplicateur à appliquer pour l'année 2026 en matière d'impôt commercial sur les bénéfices et capital d'exploitation

Le conseil communal fixe à l'unanimité des voix à 250% le taux multiplicateur à appliquer en matière d'impôt commercial sur les bénéfices et capital d'exploitation pendant l'année d'imposition 2026 dans la Commune de Rosport-Mompach.

10. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2026

Le conseil communal fixe à l'unanimité des voix les taux de l'impôt foncier pour l'année 2026 comme suit :

	Taux communal
Impôt foncier A	
A Propriétés agricoles et forestières	260 %
Impôt foncier B	
B ₁ Constructions industrielles ou commerciales	260 %
B ₂ Constructions à usage mixte	260 %
B ₃ Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	260 %
B ₄ Maisons unifamiliales, maisons de rapport	260 %
B ₅ Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	260 %
B ₆ Terrains à bâtir à des fins d'habitation	260 %

11. Approbation de plusieurs contrats de concession funéraire

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix plusieurs contrats de concession accordant une sépulture familiale dans un des cimetières communaux.

12. Allocation de subsides extraordinaires

Le conseil communal alloue à l'unanimité des voix un subside extraordinaire de 100,00 € à l'a.s.b.l. MemoShoah Luxembourg, ceci pour la pérennisation de la mémoire de la Shoah.

Séance à huis clos

15. Promotion d'un fonctionnaire communal

Le conseil communal accorde à l'unanimité des voix une promotion à un fonctionnaire communal.